



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
11 SEPTEMBRE 2025**

PROCES VERBAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le 11 septembre 2025 à 19h00 en mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gilbert JAROSSAY, par convocation en date du 04 septembre 2025.

Etaient présents :

Messieurs Guillaume CHATELOT, Olivier DEVAUX, Damien DOUTRELANT, Antony HOSS, Philippe LAPORTE, Guillaume SALA, Christophe SONTOT, Patrice VALOGNES

Mesdames Josette STEFANIAK, Marie TOUPENCE,

Etaient absents :

Madame Cyrille FAGOT

Pouvoir de Madame Cyrille FAGOT à Madame Josette STEFANIAK

Secrétaire de séance :

Madame Josette STEFANIAK



Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h00

I. Approbation du Compte-Rendu de la séance du 10 avril 2025

Le compte-rendu de la séance du 10 avril 2025 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil,

Monsieur Le Maire demande si des questions subsistent,

Aucune question n'étant posée,

Ce dernier est accepté à l'unanimité.

II. Activité de l'ENJEU – Tarifs 2025/2026

Il convient de procéder à la détermination des tarifs annuels appliqués aux différentes activités de l'ENJEU pour la période de septembre 2025 à juillet 2026.

Théâtre Enfants	90 euros
Eveil musical	65 euros
Ensemble vocal	85 euros
Guitare	85 euros
Gym très douce	85 euros
Tennis de table adultes	30 euros
Pilâtes	65 euros
Tennis de table enfants	65 euros
Danse	65 euros
Moderne Jazz adultes	85 euros
Modern Jazz enfants	65 euros
Multisports	65 euros
Fitness	85 euros
Modelage	120 euros et 50 euros de fournitures
Dessins	120 euros
Expression artistique	65 euros
Théâtre adultes	50 euros
Couture	120 euros
Hip hop	85 euros

Ces tarifs sont appliqués pour les Champdeuillais(es) et pour les extérieurs ayant une attache familiale ou fiscale à Champdeuil (justificatif à fournir à l'inscription).

Pour les extérieurs, il sera demandé un droit d'inscription de 25 % du montant de la cotisation.

La facturation pourra s'effectuer au trimestre pour les familles le souhaitant.

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

Le Conseil Municipal approuve ces tarifs.

III. Activités de l'ENJEU – Rémunération des intervenants

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Le Maire indique aux membres du Conseil municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires et que pour pouvoir recruter des vacataires, les 3 conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin de l'établissement public
- Rémunération attachée à l'acte

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter 7 vacataires pour effectuer l'animation des activités de l'Enjeu à compter du 29 septembre 2025.

Il est également proposé aux membres du Conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée de la façon suivante :

<u>Intervenants</u>	<u>Taux horaire brut</u>
Madame Marie TOUPENCE	37,50 euros
Monsieur Fabien MOYSAN	37,50 euros
Madame Nathalie PANCHER	37,50 euros
Madame Sydonie MILLET	37,50 euros
Madame Julie CAMAU	37,50 euros
Madame Isabelle HOANG	37,50 euros
Madame Léa GOURRAUD	37,50 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (8 pour et 2 abstentions de Madame Marie TOUPENCE), valide le recrutement de 7 vacataires au taux horaire fixé dans le tableau ci-dessous, donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

IV. Ateliers Créatifs – Tarifs 2025/2026

Des ateliers créatifs à la journée vont être mis en place. Il convient donc de procéder à la détermination des tarifs qui seront appliqués.

- Atelier Scrap / Carte 3 €
- Atelier Carterie 5 €
- Atelier Cartonnage 10 €
- Atelier Modelage 10 €
- Atelier Floral 20 €
- Atelier Zéro déchets 10 €
- Atelier Créatif 5 €
- Atelier Noël 5 €
- Atelier Album 15 €

Ces tarifs sont appliqués pour les Champdeullais(es) et pour les extérieurs ayant une attache familiale ou fiscale à Champdeuil (justificatif à fournir à l'inscription).

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

Le Conseil Municipal approuve ces tarifs.

V. Activités Y a de l'Anim

Monsieur Le Maire présente à l'ensemble des membres présents les activités qui vont être mises en place cet automne.

Soirée Beaujolais Nouveau du 20 novembre 2025

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants
6,50 € pour les adultes
5 € pour les adultes sans alcool
3 € pour les enfants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve la mise en place de cette activité et fixe le tarifs comme énoncé ci-dessus.

VI. Révision du PLU

L'ensemble des membres du Conseil a été destinataire du dossier de présentation concernant la révision du PLU.

Des échanges ont permis d'effectuer quelques modifications.

VII. Fonds de concours versés par les communes à la CCBRC pour l'utilisation des installations du Collège Amélie LE FUR (Coubert)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Président, et du rapporteur,

Vu l'article L5214-16 du CGCT,

Vu la délibération n°2025-58 du Conseil communautaire Brie des Rivières et Châteaux du 11 avril 2025 sur le Règlement cadre du Fonds de concours sur la participation des communes aux frais de fonctionnement des installations sportives Marie Amélie Le Fur,

Considérant que la Communauté de Communes met à disposition ses équipements sportifs Marie Amélie Le Fur situé sur la commune de Coubert au Collège du même nom afin de garantir aux élèves des communes du territoire un accès adapté à la pratique de l'Education physique et sportive,

Considérant que cette mise à disposition engendre des coûts de fonctionnement (entretien, maintenance, personnel, fluides, etc.) que la Communauté de Communes prend en charge et qu'elle ne peut supporter seule,

Considérant que les équipements sportifs communautaires ont été mis en service le 1^{er} septembre 2023, le jour de l'ouverture du collège,

Considérant que les dépenses de fonctionnement prises en compte dans le calcul de la participation des communes aux frais de fonctionnement des installations sportives porte pour l'année 2025 sur les charges de fonctionnement 2023 et 2024. Les années suivantes les charges de fonctionnement porteront seulement sur l'année N-1.

Considérant que la participation des communes de la CCBRC aux charges de fonctionnement des équipements sportifs sera proratisée au nombre de semaines d'utilisation des équipements sportifs et du nombre d'élèves du collège Marie Amélie Le Fur domiciliés dans chaque commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire demande si des questions subsistent. Aucune question n'étant posée, Monsieur Le Maire clôture la séance à 20h15